

PROJET DE PARC EOLIEN EN FORÊT DE KLARENTAHL



Windpark Gersweiler

Darstellung der WEA-Standorte und Lage der Immissionsorte und Freileitungen

Zeichenerklärung

-  geplante WEA - Enercon E-115
-  Immissionsorte
-  Kranstell- und Freiflächen
-  Freileitung (110kV)

Stand: 25.05.2016

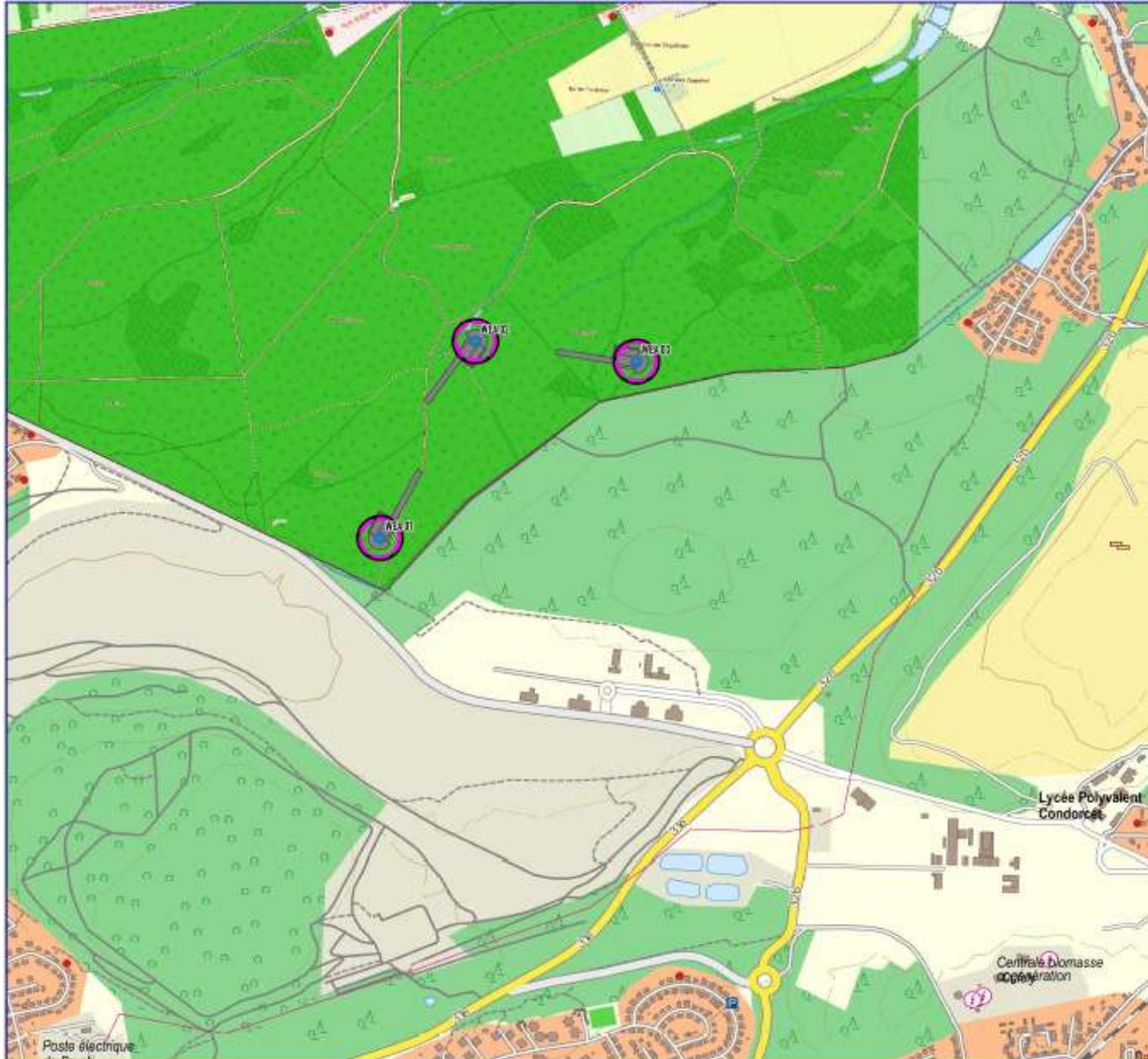
Kartenbasis: Basiskarte 5000 Saarland
Geobasisdaten, (c) LVGL DNL 9462/2016

250 0 250 500 m



1:10.000

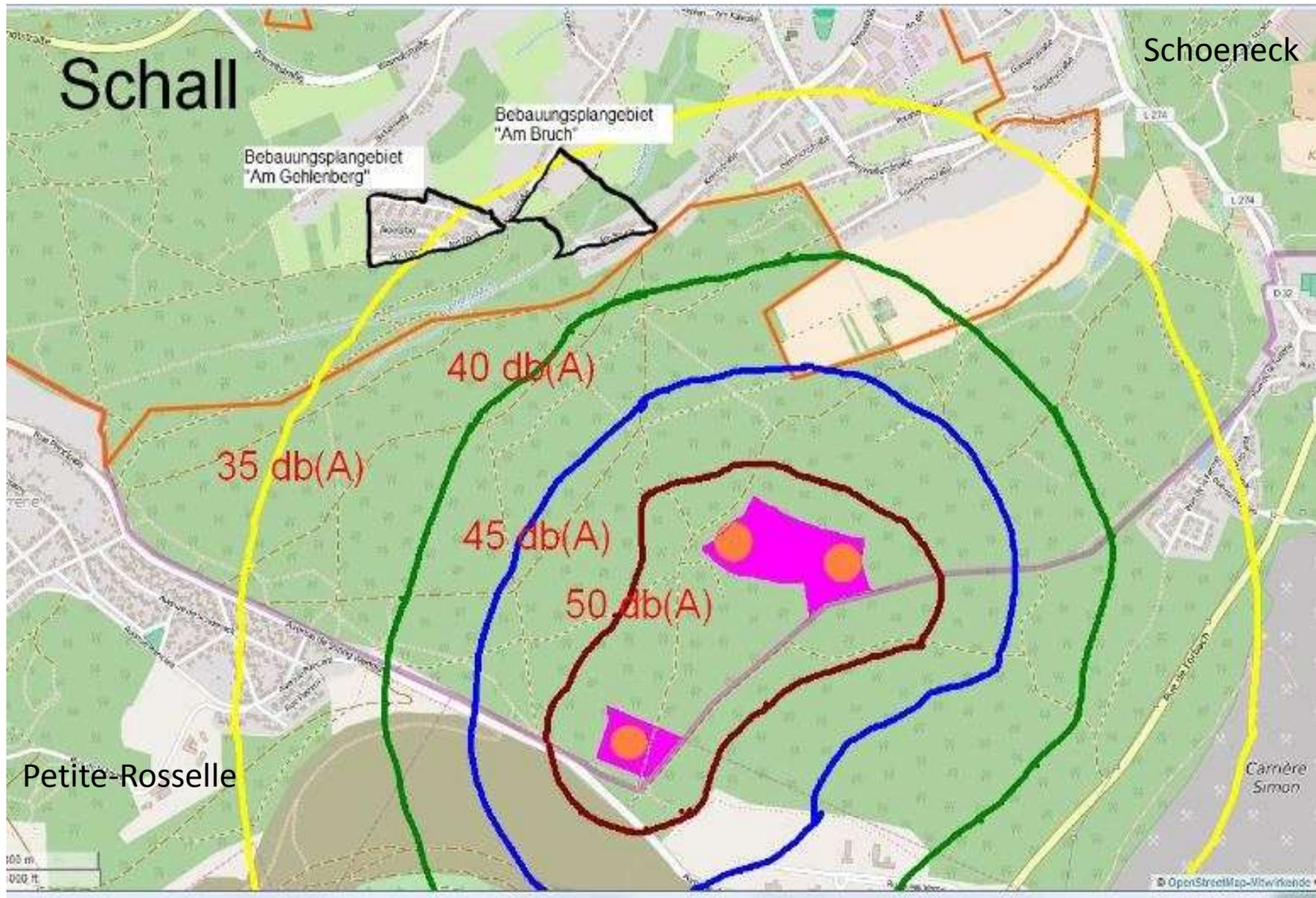
Dunoair Windpark Planung GmbH
Büro Trier, Brotstraße 1, 54290 Trier
Fon: 0651/9998890 Fax: 0651/99988999



Poste électrique

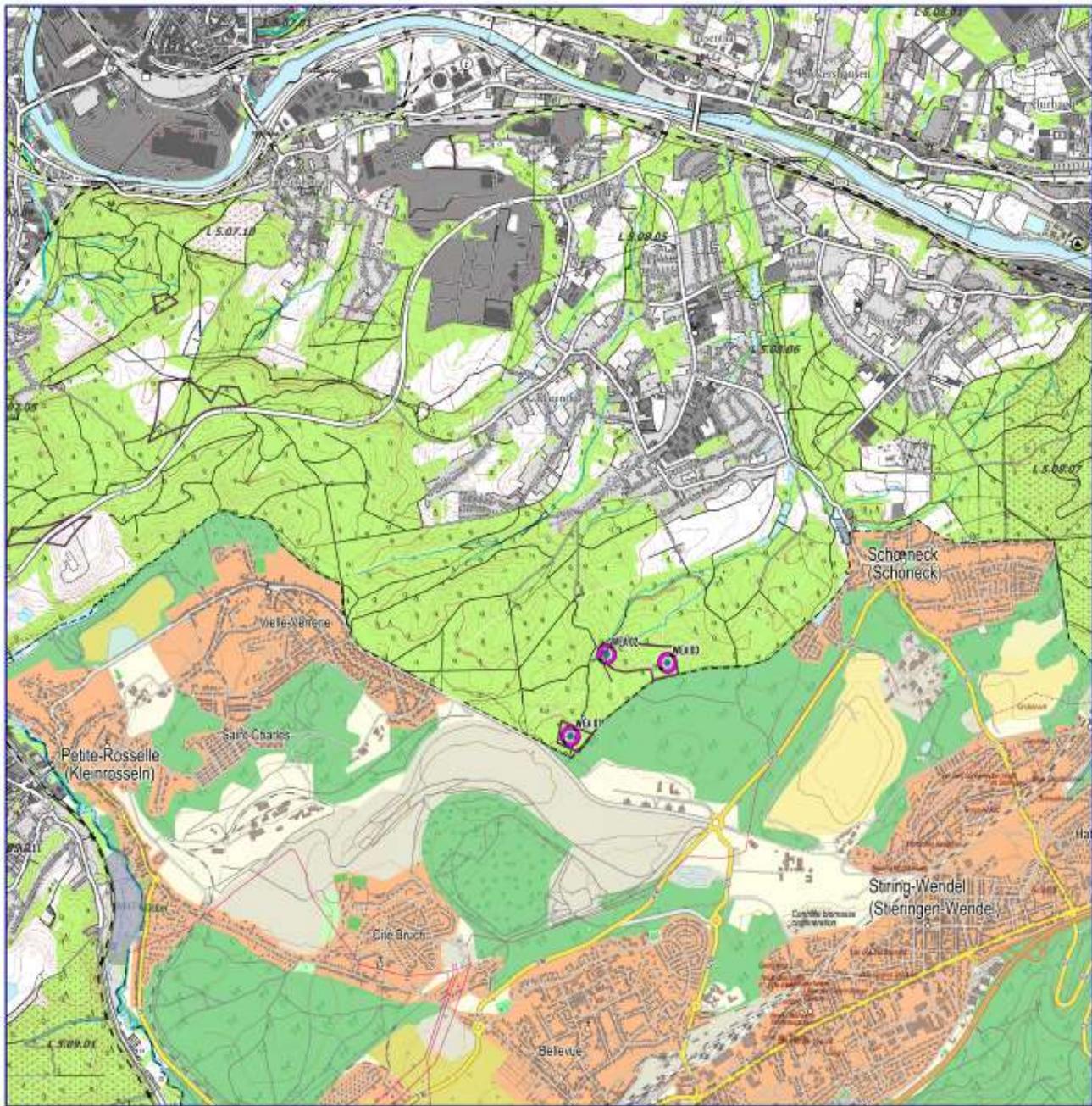
Lycée Polyvalent
Condorcet

Centralis Biomasse
cogeneration



Eurozone

Forbach Bellevue



Windpark Gerweiler

Darstellung der WEA-Standorte innerhalb der FNP-Konzentrationszone und Lage der NSG und LSG

Zeichenerklärung

-  geplante WEA - Enercon E-115
-  FNP-Konzentrationszone
-  Landschaftsschutzgebiet
-  Naturschutzgebiet

Stand: 25.05.2016
 Kartenbasis: onmaps (c) 2016, TK 25
 500 0 500 1000 m
 1:25.000

Dunoair Windpark Planung GmbH
 Büro Trier, Brotstraße 1, 54290 Trier
 Fon: 0651/9998890 Fax: 0651/99988999

Avis de l'ADEPRA : dans le cadre d'un nouveau projet de construction de trois éoliennes à Sarrebruck dans la forêt de Klarentahl-Gerschweiler par la société Duno Air GmbH. Une première tentative d'éoliennes avait échoué du côté de Velsen.

L'ADEPRA a toujours milité pour le remplacement des énergies fossiles par les Energies Renouvelables, sous réserve que ces dernières ne développent pas des nuisances susceptibles de porter atteinte, directement ou indirectement, à la santé des hommes, des femmes et enfants qui les subissent.

L'Académie nationale de médecine Française a évalué, dans un rapport daté du 14 mars 2006, les effets sur la santé du fonctionnement des éoliennes. Ce rapport relativise l'impact sanitaire du bruit. Il recommande toutefois la prise de mesures réglementaires visant à éloigner à une distance minimale de 1 500 mètres certaines éoliennes (d'une puissance supérieure à 2,5 KW) des habitations

Nous appuyant sur l'avis de l'académie nationale de médecine française nous constatons que :

- **Vu les courriers des 16 et 31 août 2016 de Monsieur le Ministre de l'environnement et de la protection du consommateur, adressés à Monsieur le Préfet de la Moselle pour consultation au sujet d'un projet de construction de trois éoliennes à Sarrebruck par la société Duno Air GmbH**
- **Vu le projet composé de trois éoliennes**
- **Vu la hauteur des éoliennes de 207 m. (pales déployées)**
- **Vu la capacité de production par éolienne de 3000 kW pour une puissance totale de 9000 KW pour les trois éoliennes**
- **Vu que la hauteur des éoliennes, dans ce projet, est supérieure aux hauteurs prises en compte dans le rapport de l'académie nationale de médecine (hauteur moyenne de 150 m.)**
- **Vu que l'Académie Nationale de Médecine préconise préventivement une distance de 1500 m. des premières habitations pour les éoliennes dont la puissance dépasse 2,5 KW.**
- **Vu que les premières maisons impactées par les nuisances sonores ne sont qu'à 950 m. du parc éolien**
- **Vu que l'Eurozone de l'ancien parc à bois où travaillent un personnel important, se situant à 250 m. du parc éolien.**

- **Concernant la prise en compte des effets stroboscopiques du aux pales, on peut considérer qu'ils n'auront pas d'incidences directes sur les habitants, le parc éolien étant situé à l'est et trop distant des habitations.**
- **En conséquence, et bien qu'étant favorable aux Energies Renouvelables, nous émettons, cependant un avis défavorable sur ce projet sans que soient apporté les aménagements nécessaires par un prolongement des distances entre les éoliennes et les habitations, à savoir : la prise en compte des préconisations préventives émises par l'Académie Nationale de Médecine concernant le respect d'une distance de 1500 m. des premières habitations pour les éoliennes dont la puissance dépasse 2500 KW. ----- (3000 KW pour ce projet)**
- **La commune de Petite-Rosselle, de Schoeneck et la ville de Sarrebruck sont opposées à cette implantation d'éoliennes.**